

# Formation des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales

École nationale de santé publique, Rennes

**Responsable pédagogique**  
Jean-Luc Prigent

**Renseignements**

*Concours de recrutement*  
Ministère du Travail et des Affaires sociales

Bureau du recrutement et de la Formation (SRH8)  
75507 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 44 36 90 86

*Scolarité*

École nationale de la santé publique  
Filière IASS  
Avenue du Professeur Léon Bernard  
35043 Rennes Cedex  
Tél. : 02 99 28 27 35

**Conditions d'accès et public**

Les élèves inspecteurs sont recrutés par la voie d'un concours national organisé par le ministère du Travail et des Affaires sociales.

Les conditions d'accès sont les suivantes :

- concours externe : être titulaire d'une licence ou de l'un des diplômes ou certificats exigés des candidats au concours externe d'entrée à l'Éna et à être âgé de 35 ans au plus (45 ans pour les femmes élevant ou ayant élevé au moins un enfant pendant cinq ans) ;
- concours interne :

fonctionnaire ou agent de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, avoir accompli quatre ans de services civils valables ou validables pour la retraite dont au moins deux ans dans un corps catégorie B.

**Objectifs**

La formation initiale d'inspecteur des affaires sanitaires et sociales, sanctionnée par la titularisation dans le corps des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales (IASS), est une formation professionnelle visant l'acquisition de connaissances et de méthodes favorisant la prise de décision dans le champ sanitaire et social.

Le but de cette formation est l'apprentissage d'une part, des bases du métier d'inspecteur, et d'autre part, des modes d'action propres à un type d'emploi en relation avec les responsabilités exercées notamment en matière de :

- planification et allocation des ressources des établissements sanitaires et sociaux
- contrôle des organismes de sécurité sociale
- actions sociales
- actions de santé.

**Modules**

- Méthodes d'observation
- Régulation et méthodes d'aide à la décision
- Méthodes d'inspection
- Méthode de gestion des relations humaines et sociales
- Connaissance du cadre juridique de l'action sanitaire et sociale
- Connaissance des populations, des politiques et des logiques d'intervention
- Connaissance des enjeux et de l'organisation de la protection sociale
- Connaissances à caractère financier
- Connaissance des enjeux de l'action collective
- Module interprofessionnel de santé publique
- Module inter-école

**Débouchés**

Les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales titularisés sont, à l'issue des deux ans de formation, affectés dans les services déconcentrés des affaires sanitaires et sociales (Drass, Ddass)

**Déroulement**

La formation initiale des IASS est proposée sur une durée de deux ans. Trois stages en service déconcentré sont organisés au cours de ce cursus :

- stage « découverte » (2 mois)
- stage « filière » (2 mois)
- stage « d'exercice professionnel » (4 mois)

En fin de formation, les inspecteurs stagiaires présentent un mémoire sur une problématique professionnelle.

**Les huit métiers préparés à l'ENSP**

Directeur d'hôpital

Infirmier général

Ingénieur du génie sanitaire

Inspecteur des affaires sanitaires et sociales

Médecin inspecteur de santé publique

Pharmacien inspecteur de santé publique

Ingénieur d'études sanitaires

Directeur d'établissement social